

Délibération du Conseil municipal

Séance du 15 septembre 2026

Le quinze septembre deux mille vingt-six à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

AUMIAUX Nathalie, BARON-GUICHARD Bruno, BEAUCLAIR Sophie, BOISDRON Patrick, CAILLÉ Olivier, CHOUTEAU Maxime, COLLOBERT Albane, CORBILLON Christine, DANILO Dominique, DEGAS Stéphanie, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FAOUZI Chloé, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LAMBERT Christophe, LANDREAU Elodie, LHUISSIER Thierry, MARCHAND Anthony, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PLASSON Shaïnon, PUSHPARAJ Emilie, RAYMOND AUGIER Florence, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, ROSAENZ Fabienne, VERGARA José

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

LECACHEUR Julien	à BEAUCLAIR Sophie
LECOMTE Delphine	à CORBILLON Christine
SAMBA Jessica	à PAVILLON Jean-Paul

Absents

PRÉVOT Stéphanie

Secrétaires de séance

FAOUZI Chloé et LAMBERT Christophe

Convocation adressée le 9 septembre 2026, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 16 septembre 2026, article L.2121.25 CGCT

26SE1509-08 | Finances – Budget 2026 - Décision modificative n°1

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Maire, expose :

À la suite du vote du budget primitif 2026, et à la modification de l'AP/CP Baignade (délibération 26SE1509-07), il convient de procéder à des ajustements budgétaires, afin d'intégrer comptablement les modifications dépenses et recettes de l'AP.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 25SE1612-01 du 16 décembre 2025 portant sur l'approbation du budget 2026,

Vu la délibération 25SE1612-06 du 16 décembre 2025 portant sur la mise à jour des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement,

Vu la délibération 26SE0505-06 du 15 septembre 2026 portant sur la mise à jour des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement,

Considérant que certaines lignes ont besoin d'un ajustement budgétaire sur l'exercice 2026,

Considérant l'avis de la Commission Ressources en date du 8 septembre 2026,

En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Adopte la décision modificative n°1 présentée ci-dessous,
- Autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

RECETTES INVESTISSEMENT				
Chapitres/comptes		Montant initial	Modification	Montant final
23/238	Avances versées	-	109 000,00	109 000,00
DEPENSES INVESTISSEMENT				
Chapitres/comptes		Montant initial	Modification	Montant final
20120131/2138	Autres constructions	930 000,00	109 000,00	1 039 000,00
Total		930 000,00	109 000,00	1 039 000,00

VOTE				
En exercice	33	POUR	32	
Présents	29	CONTRE	0	
Pouvoirs	3	ABSTENTION	0	
Pris part au vote	32	TOTAL	32	
<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>				

**Le Maire,
Jean-Paul Pavillon**


